

# Les personnages célèbres

## L'aviateur Philippe MARTY 1893-1914



Extrait provenant des travaux du CIS d'Hallencourt, section Patrimoine concernant notre village de LONGPRÉ LES CORPS SAINTS, merci à l'ensemble des participants pour la qualité de leurs recherches (notamment M.PACAUD pour notre commune) afin de mieux connaître notre histoire locale.

Philippe Marty est né à Longpré les Corps Saints le 18 avril 1893. Ses parents Marty- Leroy sont installés à la buvette de la gare du village. Le 11 février 1912, il entre chez les frères Caudron, comme mécanicien puis comme élève pilote, le 27 mars, il obtient le brevet de l'aéro-club.

Le 15 juillet 1912, il décolle deux fois malgré un vent violent pendant la grande fête de l'aviation militaire à Amiens sur un Caudron type G2, biplan. Le 26 août 1912, lors du meeting d'hydravions de Boulogne sur Mer, un vent violent provoque l'accident de Philippe Marty dont l'avion se brise sur les rochers. Le pilote, à la dérive, est recueilli par un canot à moteur en même temps que René Caudron.

Le 15 avril 1913, Marty devient chef pilote, il bat le record du monde de hauteur sur biplan Caudron à 1800m avec 3 passagers (montée en 20 minutes).

Le 21 novembre 1913, le constructeur anglais Graham White Company décide Marty à entrer comme chef pilote. Il quitte Le Crotoy et les Caudron pour Londres. Le 26 avril 1914, à Hendon, sur avion Morane, en faisant une descente en spirale, il se tue. Il s'agissait de la mise au point d'un monoplan parasol c'est à dire avec les ailes au-dessus du fuselage. Sa mort passa inaperçue car le 26 avril se déroulait le premier tour des élections législatives. Ses obsèques furent célébrées par l'abbé Thierry à Longpré et il fut inhumé dans la partie ouest du cimetière.



**Nicolas JORDAN-18e siècle-Longpré-Grand-Voyeur On trouve dans le Journal d'un déporté non jugé de Barbé Marbois, déporté en Guyane, paru en 1835, à**

Paris, le récit suivant : « En 1784, M. de Lafayette, M. de Caraman, M. Madison et moi fîmes partie d'aller aux Onéidas (peuplade américaine), où plusieurs tribus se réunissaient pour conférer. Nous leur portions des présents et ils vinrent nous recevoir à quelques lieues de distance. Ils remarquèrent des barillets d'eau-de-vie qui leur étaient destinés, et ils s'en saisirent. Un d'eux qui était devant moi en portait un qui me semblait trop lourd pour lui. Cet homme avait comme ornement des osselets et des anneaux de plomb aux nez et aux oreilles. Son visage était couvert de bandes de diverses couleurs. Nous étions tous à cheval. Je dis à mon palefrenier : Tachez de vous faire comprendre de cet homme, pour obtenir qu'il vous remette son petit baril ; votre cheval n'en sera pas trop chargé. L'homme se retourne aussitôt vers moi et me dit en très bon français : Je remets le petit baril à votre domestique ; mais c'est pour vous faire plaisir, car ce fardeau ne pèse rien pour moi. Surpris d'entendre cet homme me parler ainsi, je lui dis : Cheminons ensemble et apprenez-moi par quelle aventure vous savez si bien le français. - Je m'appelle Nicolas Jordan, répliqua-t-il. Je suis né à Longpré-les-Corps-Saints, village situé sur la Somme, entre Amiens et Abbeville. Je passais au Canada il y a trente ans, en qualité de secrétaire de M. Vilmain de Beaupré. Nous eûmes guerre avec les anglais ; les Onéidas étaient leurs amis et je tombais entre leurs mains avec quelques autres français. Ces sauvages se disposèrent bientôt à nous brûler. Nous étions déjà déshabillés : le poteau et le bûcher étaient prêts, quand un interprète vint me dire que la fille du sachem m'avait vu ; qu'elle venait de parler à son père, et que la nation me reconnaîtrait comme un de ses membres, si je voulais la prendre pour femme, parce qu'elle était veuve depuis peu. Je n'avais point vu ma prétendue, mais il fallait me décider sans retard. Je me hâtai de répondre que ce mariage me ferait le plus grand plaisir du monde, et à l'instant je fus remis en liberté. Jordan m'apprit beaucoup de choses dont je ne veux pas grossir mon journal.

» Remarque : dans le bulletin des Antiquaires de Picardie Tome 23 de 1909, il est fait référence à Nicolas Jourdain

**Louis LOUCHET-1753-1813-Longpré-Révolutionnaire** **Le 21 janvier 1753, Louis Louchet naît à Longpré les Corps Saints. Il est le fils de Mathieu Louchet, huilier et de Marie Anne Boutillier. Il perd son père à 3 ans et sa mère à 18 ans. Il suit ses études au collège Louis Legrand à Paris où son oncle l'abbé Alexis Boutillier est professeur. Il est nommé professeur de seconde à Rodez. Avec l'abbé Carnus, professeur de physique, le 4 août 1788, il part de la cour du collège dans une montgolfière et parcourt 14km à 3000m d'altitude en 35 min. Après la publication d'une brochure : 'Le Tiers État au Roi', il devient l'un des chefs du parti révolutionnaire de l'Aveyron. Le 9 septembre 1792, il est élu député à la Convention Nationale par les habitants de l'Aveyron et vote la mort de Louis XIV le 16 janvier 1793. Le 2 juillet, le montagnard Louchet est au comité de Salut Public, il reste un homme modéré, dantoniste convaincu. Le 15 août 1793, avec Legendre, il est chargé de rechercher les causes de la disette en Seine Inférieure et de vérifier les comptes des autorités. Le 17 pluviôse An II, il écrit à André Dumont : « Je saisis le moment où tu es à Amiens, mon cher collègue, pour t'inviter à t'occuper de la commune de Longpré ; elle est bien malade. Voici un trait qui ne te permettra pas d'en douter. Les jeunes gens de la 1ère réquisition viennent d'abandonner leurs drapeaux encore une fois, et de retourner lâchement dans leurs foyers, ils vont et viennent bravant les regards des patriotes des communes environnantes ; je rougis d'être né dans celle de Longpré ; je te la dénonce. Je te dénonce en même temps le District d'Abbeville qui ne peut ignorer l'infâme désertion dont je te parle et qui ne prend aucune mesure contre ces lâches déserteurs. Il faut que tu saches que cette administration a plusieurs fois envoyé des gendarmes pour mettre en état d'arrestation les ci-devant chanoines qui ont fanatisé, royalisé et poltronisé le lieu de ma naissance. Pas un n'a été mis en état d'arrestation. Ce n'était qu'un jeu. On**

avertissait sous main ces scélérats qui sont venus à bout, depuis 7 à 8 mois, de pervertir ma belle-soeur et ses enfants. Ils se cachaient ; les gendarmes ne trouvaient personne, ils s'en retournaient et nos contre-révolutionnaires sortaient de leurs tanières et n'en étaient que plus ardents à soulever le peuple...Forestier, ancien doyen, Louchet, ex-chanoine, Moinet, ex-chanoine, Moreau, ex-chapelain, Bayard, demeurant avec sa mère et sa soeur, toutes deux très aristocrates, Marcel, ex-chanoine, mais il a émigré. Il y a deux autres chanoines, ce sont Desmarais et Pisson. Le premier a été curé constitutionnel à Longpré, le deuxième s'est aussi bien comporté. ... Un individu bien dangereux à Longpré, c'est Monsieur Du Liège, ci-devant trésorier de France. Il fait sa résidence à Abbeville, mais il vient souvent à Longpré renforcer l'aristocratie et le fanatisme de ses nombreux fermiers. C'est le frère d'un ci-devant garde du tyran, porté sur la liste des pensions payées par celui-ci à ses gardes émigrés. On m'assure qu'il a trouvé le secret de rentrer en France, comme venant de faire des affaires de commerce en Angleterre. C'est un aristocrate à mettre en arrestation, comme M. Demachy, juge de paix à Airaines, agent des seigneurs du pays, frère d'un prêtre déporté, aristocrate depuis 1789 et qui, dès cette époque, disait de l'assemblée Constituante « est- ce qu'il n'y aurait pas moyen de se défaire de ces gens-là ?...Tu peux compter sur l'exactitude de ces renseignements. Ton collègue : Louchet » Le 9 thermidor An II, il demande le décret de l'arrestation contre Robespierre : « ...Robespierre revenu à sa place, essaye en vain de placer un mot. Des hurlements, lancés même par le centre, lui répondent. On crie « À bas le tyran ! ». Robespierre en est suffoqué, son teint pâle en est devenu jaune. Les mots s'étranglent dans sa bouche. C'est alors que Garnier de l'Aube lui jette à la face la phrase célèbre :

- le sang de Danton t'étouffe ! Dans le brouhaha, on entend encore la voix de Robespierre s'adresser à Thuriot : - Président d'assassins, pour la dernière fois, je te demande la parole. Puis soudain, c'est le cri qu'on attend depuis plus de trois heures : - Je te demande le décret d'accusation contre Robespierre. C'est un certain Louchet qui

a eu l'ultime courage. On le connaît à peine... (Arch. Parl. T.93 séance du 9 thermidor P.535) Le duc de Lévis Mirepoix, Éric le Nabour, André Castelot, Louis Madelin, Dominique Jamet, dans leurs récits historiques et Romain Rolland dans un drame en trois actes, intitulé « Robespierre » ont mis en valeur l'importance de l'intervention de Louis Louchet pour provoquer l'arrestation de Robespierre. Le 30 septembre 1795, il déclare ne posséder qu'un capital de 12 000 F et une rente viagère de 135 livres. Il dit n'avoir d'autres ressources que le travail pour se procurer sa subsistance. Le 29 novembre 1795 Louchet est nommé receveur des impositions directes du département de la Somme par un arrêté du directoire exécutif. Le 23 janvier 1796, il prend ses fonctions à Amiens et verse une caution de 630 000 livres. Le 24 mars 1796, le ministre de la Justice demande à Louchet des renseignements sur les fonctionnaires de la Somme. Dumont réussit à intercepter la lettre et dénonce le receveur comme agent du directoire, comme dénonciateur et comme provocateur dans sa commune natale de Longpré. Les administrateurs du département de la Somme mettent à la disposition du citoyen Louchet un logement et des bureaux situés dans la Providence, rue Narine. Le 16 juin 1798, Louis Louchet épouse Louise Isabelle Victoire Duplaquet à Beauvois dans l'Aisne. Cinq enfants naîtront à Amiens de leur union. Émile deviendra receveur général des finances à Rennes sous la Monarchie de Juillet. Une fille épousa M. Allart, maire d'Amiens et député au corps législatif sous le Second Empire. En octobre 1813, le receveur général Louchet et son épouse offrent en leur hôtel particulier d'Amiens, rue Narine, une soirée à l'issue de laquelle il disparaît. Le vendredi 29 octobre 1813, Louis Louchet installé à Paris au grand hôtel de Suède, rue de Richelieu est décidé à se donner la mort. Il fait parvenir au ministre la note suivante : « Pour ce qui m'est personnel, je demande pardon à Dieu et aux hommes des erreurs que j'ai commises dans ma vie. »

## Jean Louis MARCEL-1762-1794-Longpré-Religion Au moment de la Terreur à la Révolution, les chanoines de Longpré sont accusés de fanatisme

### J U G E M E N T DU TRIBUNAL CRIMINEL ETABLI A ANVERS Prononcé le 2<sup>e</sup> Brumaire de l'an 3<sup>e</sup> de la République Française, une & indivisible,

*Qui condamne à mort comme ennemi du Peuple le nommé JEAN LOUIS MARCEL, natif de Moliens-au-Bois, district d'Amiens, âgé de 30 ans, Prêtre, Chanoine de 2<sup>e</sup> Fondation de la Cathédrale de cette Ville d'Anvers, prévenu d'émigration &c.*

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,  
Le TRIBUNAL CRIMINEL, établi à Anvers, a rendu le  
Jugement suivant:

V U par le Tribunal Criminel établi à Anvers, l'Acte d'Accusation, dressé par l'Accusateur public au même Tribunal, contre le nommé *Jean Louis Marcel Prêtre, Chanoine de 2<sup>e</sup> Fondation de la Cathédrale de cette Ville d'Anvers*, dont la teneur suit:

L'Accusateur public ayant entendu le rapport des Juges *Van Ham, Grifor & Defontaine* en l'affaire de *Jean Louis Marcel* natif de Moliens-au-Bois, district d'Amiens, âgé de 30 ans, subrepticement Prêtre, Chanoine de la seconde Fondation de la Cathédrale d'Anvers, prévenu d'émigration comme étant parti de France au mois d'Avril 1791, pour cause de fanatisme; vu le Jugement provisoire rendu hier par ce Tribunal, qui prononce l'arrestation définitive du dit *Jean Louis Marcel*; ouï les dépositions des Citoyens appelés en cette affaire en la présence du prévenu, & le dit *Marcel* ayant été entendu publiquement dans l'audience de ce jour.

Considérant qu'il résulte de l'instruction que toutes les correspondances, trouvées chez lui, prouvent ses intentions liberticides.

Que par ses intelligences avec les ennemis de sa Patrie, la correspondance de ses parents, le soin qu'il a eu de garder chez lui des papiers contre-révolutionnaires, & les Lectures où sa Patrie essuyoit les plus grands outrages de la part de ses enfans révoltés, les discours qu'il a tenus aux quatre Volontaires qui font allés le voir, il a coopéré à arrêter les progrès des principes révolutionnaires & Républicains.

Conclut à ce qu'il soit déclaré ennemi du Peuple, conformément à la Loi du 21. Prairial, & comme tel puni de Mort.

Fait à Anvers le jour, mois & an que dessus.

*Bien Signé* l'Accusateur public J. F. BARET.

Certains ne voulant pas prêter serment à la constitution civile du clergé désertent. Parmi eux, Jean Louis Marcel, dans son exil en Belgique avait trouvé à s'employer en qualité de chanoine-chantre au chapitre cathédral de la ville d'Anvers. Il est né à Moliens au Bois et chanoine à Longpré en 1789, il émigre en 1791, mais les soldats français (les carmagnoles) regagnent la Belgique après la bataille de Fleurus le 27 juin 1794 et occupent définitivement Anvers. L'abbé Marcel est arrêté, accusé d'émigration, d'intentions liberticides, d'intelligence avec les ennemis de la patrie. Il est déclaré ennemi du peuple conformément à la loi

du 22 prairial et comme tel puni de mort. Ce jugement fut exécuté séance tenante sur l'Esplanade, le 2 brumaire de l'an III (23 septembre 1794). Jean Louis Marcel fut fusillé. Voici la liste des chanoines de Notre Dame de l'Assomption de Longpré : Pierre Éloi Forestier, François Moignet (1736-); François Louchet (1742-1823) qui fut aussi curé de Citernes en 1812, Jacques Bayart, Joseph François Clément (1756-), Pierre Adrien François Chopart (1740-), Henri Desmarais (1743 à Longpré-1808), Jean Baptiste Pisson (-1805). Chopart et Desmarais furent les seuls à prêter serment. (D'après un article de l'abbé Leroy : la terreur à Longpré, paru dans les rapports de la société d'Émulation d'Abbeville.